



ECOLE ELEMENTAIRE INSCRIPTION CP ET NOUVEAUX ARRIVANTS

Rentrée scolaire de septembre 2018

Qui est concerné?

- Les enfants inscrits en grande section (GS en 2017/2018)
- Les enfants qui changent d'école (nouveaux sur la commune)

Quelles sont les démarches à effectuer?

1- Télécharger la fiche de pré-inscription (lien ci-dessous)

2- **Uniquement pour les nouveaux sur la commune** : prendre rendez-vous avec le service enfance jeunesse au 04.76.08.24.78

3- En plus de la fiche de pré-inscription (en double) :

Pour les GS retourner le dossier par courrier postal accompagné des documents nécessaires *

- copie du livret de famille (en double)
- copie des pièces d'identité
- justificatif de domicile de moins de 3 mois
- un document attestant que l'enfant est à jour des vaccinations obligatoires pour son âge : le D.T.-POLIO contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite. (copie des vaccins en double)

Pour les nouveaux arrivants : les documents devront être apportés lors du rendez-vous
+ certificat de radiation délivré par le directeur de l'ancienne école.

4- Pour les GS : La mairie vous remettra le certificat de pré-inscription par courriel.

5- La directrice de l'école élémentaire prendra directement contact avec vous pour finaliser l'inscription.

Besoin de renseignements:

Contactez le service « Enfance-Jeunesse »:

- par téléphone : 04 76 08 24 78
- par courriel : enfancejeunesse@lumbin.fr

* *Tout dossier incomplet de ne sera pas traité.*

**DATE LIMITE DE DEPÔT DE DOSSIER
AVANT LE 03 AVRIL 2018**